

# L'Association d'Agilité du Canada

## Modifications du processus de prise de mesure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'AAC est passée à une carte d'identité du chien qui doit être téléchargée. Pour les compétiteurs qui demandent une nouvelle carte d'identité du chien, la carte comporte un espace pour les mesures prises en 2017 et en 2018. C'est une carte en trois volets.

Après le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la partie 2017 peut être enlevée ou repliée et la carte laminée. La carte de remplacement pour les mesures de 2018 d'un chien qui a présentement une carte d'identité remplie sera en deux volets, sans la section 2017.

Voici la procédure à suivre pour toutes les prises de mesure faites en 2017. Les exceptions au processus de prise de mesure normal s'appliquent uniquement à l'année 2017.

### Compétiteurs :

- Si votre chien n'a pas de numéro de **carte d'identité de l'AAC**, vous pouvez faire une demande selon la procédure normale. Vous recevrez un numéro d'identité par courriel et un fichier pdf de la carte d'identité de votre chien que vous devrez imprimer et apporter au premier concours de votre chien.
- Si votre chien participe déjà aux concours et que sa carte d'identité est **complètement** ou **partiellement** remplie, vous pouvez demander une carte de remplacement en remplissant le formulaire de carte d'identité du chien et en l'envoyant par l'entremise du site Web de l'AAC ou par la poste. Vous recevrez un courriel contenant un fichier pdf de la carte d'identité. L'information sur le propriétaire et le chien sera déjà inscrite sur la carte. Cette nouvelle carte peut être utilisée pour les mesures prises en 2018 et la partie 2017 enlevée. Des cartes de remplacement imprimées peuvent être envoyées par la poste, mais les frais relatifs à une carte de remplacement s'appliqueront. Il n'y a pas de frais pour envoyer une carte de remplacement par courriel si elle est demandée avant le 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Si vous avez déjà une carte d'identité pour votre chien mais qu'aucune mesure n'est inscrite, vous pouvez utiliser cette carte pour les mesures prises en 2017 ou demander une carte de remplacement où les mesures prises en 2017 et 2018 peuvent être inscrites.
- La procédure pour mesurer les chiens dont la carte d'identité n'est pas remplie pour les hauteurs en vigueur en 2017 n'a pas changé. Il faut deux mesures prises par deux juges différents lors de deux jours distincts.
- Les chiens devant être mesurés pour les hauteurs de saut en vigueur en 2017 peuvent aussi l'être pour les hauteurs qui seront en vigueur en 2018 Si :
  - le club possède les toises appropriées pour les nouvelles hauteurs de saut ET
  - le chien a deux ans ou mesure plus de 23 po.
- Le re-mesurage pour les hauteurs de saut en vigueur en 2018 peut se faire en tout temps après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 si le club possède des toises qui ont été vérifiées et approuvées.

# L'Association d'Agilité du Canada

- Dans le cas d'un re-mesurage, Il faut deux mesures prises par deux juges différents. Les exceptions à ce processus, pour l'année 2017, sont indiquées ci-dessous.
- Si le chien a été mesuré avec des toises fixes sur la carte d'identité remplie (</>), il **doit** être mesuré de nouveau pour les hauteurs de saut de 2018.
  - Exception : si des mesures de >23 po ou de <=12 po sont inscrites sur la carte
- Si le chien a **deux** mesures exactes (faites avec une toise mobile) ou >23 ou <=12 sur la carte d'identité remplie, il n'a pas à être mesuré de nouveau. **Toutefois** :
  - Les mesures exactes inscrites sur la carte existante doivent correspondre à la hauteur de saut définitive encadrée sur la carte remplie.
  - Si une des mesures exactes est à ¼ po d'une nouvelle taille de démarcation ou que chacune des mesures correspond à une hauteur de saut différente, le chien doit être mesuré de nouveau.
  - Les tailles/mesures inscrites sur la carte existante doivent être transférées sur la nouvelle carte et la carte signée par le juge.
  - Le juge (ou son délégué) doit aussi consigner cette information sur le formulaire de prise de mesure de l'AAC lors du concours.
- Tous les compétiteurs ont le droit de demander un re-mesurage, même si une taille exacte ou >23 po est inscrit sur sa carte d'identité remplie existante (tailles de démarcation de 2017).
- Les cartes d'autres organisations, même si elles comportent des mesures exactes, ne seront pas acceptées et le chien devra être mesuré.
- Les mesures définitives pour 2017 et 2018 seront consignées par le coordinateur des concours de l'AAC pour que des cartes de remplacement puisse être demandées si la carte est perdue. Des frais s'appliqueront pour remplacer une carte d'identité perdue après avoir obtenu la dernière mesure du chien.

# L'Association d'Agilité du Canada

## Juges :

- Sachez qu'il y aura trois genres de carte d'identité en circulation en 2017 :
  - les cartes émises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les mesures relatives aux hauteurs en saut actuelles;
  - les cartes en trois volets pour les mesures prises en 2017 (un volet) et les nouvelles mesures prises en 2018 (un volet);
  - les cartes en deux volets pour le re-mesurage fait en 2018 (même que celle à trois volets, mais le volet 2017 a été enlevé).
- Sachez que les toises fixes/la toise mobile doivent avoir été inspectées et approuvées avant leur utilisation. Le directeur régional **peut** demander votre aide en tant que délégué pour inspecter et approuver les toises en utilisant le formulaire d'inspection de l'équipement de l'AAC. Le club devrait avoir pris des arrangements d'avance, alors vérifiez avant de mesurer des chiens.
- La procédure pour mesurer les chiens dont la carte d'identité n'est pas remplie pour les hauteurs en vigueur en 2017 n'a pas changé.
  - Pour les cartes dont les mesures en vigueur en 2017 sont faites, il faut cocher la case « Carte d'ID remplie ».
- Pour un **re-mesurage** en 2018 SEULEMENT :
  - Les juges qui n'officient pas à un concours peuvent aider à la prise de mesure au concours. Il faut indiquer le nom de ce juge au complet sur le formulaire de prise de mesure.
  - Il faut deux mesures prises par deux juges différents, mais elles peuvent être prises le même jour.
  - Si chacune des deux mesures correspond à une hauteur de saut différente, le chien doit être mesuré une troisième fois pour déterminer sa hauteur de saut définitive en vigueur en 2018.
  - La carte d'ID du chien doit être signée ET la hauteur de saut 2018 définitive en Régulier doit être encerclée.
  - Toutes les nouvelles mesures prises doivent être inscrites sur le formulaire officiel de prise de mesure de l'AAC et sur la carte d'ID du chien.
  - Le formulaire officiel de prise de mesure de l'AAC comporte une colonne de plus permettant d'indiquer s'il s'agit d'un re-mesurage pour 2018. Une fois toutes ces nouvelles mesures prises, il faut cocher la case « Carte d'ID remplie ».
- Pour les **nouveaux** chiens dont la carte d'identité n'est pas remplie :
  - La procédure pour mesurer les chiens n'a pas changé. Il faut deux mesures prises par deux juges différents lors de deux jours distincts pour que la carte d'ID soit remplie.
  - Seul le juge qui officie au concours peut prendre des mesures.
  - Pour les chiens devant être mesurés pour participer aux concours en 2017, il est possible de prendre les mesures pour les hauteurs de saut de 2017 et de 2018 la même journée.

# L'Association d'Agilité du Canada

- Les mesures applicables à 2018 peuvent seulement être inscrites (carte et formulaire) si le chien a deux ans et plus ou s'il mesure >23 po.
- Le formulaire officiel de prise de mesure de l'AAC comporte une colonne de plus permettant d'indiquer s'il s'agit d'un re-mesurage pour 2018. Une fois toutes ces nouvelles mesures prises, il faut cocher la case « Carte d'ID remplie ».

## Clubs :

- La procédure pour mesurer les chiens en 2017 n'a pas changé. Si vous souhaitez offrir un re-mesurage pour les hauteurs de saut de 2018, voici comment procéder :
- un re-mesurage pour les hauteurs de saut de 2018 peut être fait n'importe quand après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 si votre club possède des toises qui ont été vérifiées et approuvées.
- Le re-mesurage ne peut se faire que lors des concours officiels de l'AAC à moins de tenir une journée spéciale consacrée au re-mesurage approuvée par l'AAC.
- Les juges qui n'officient pas à un concours peuvent aider au re-mesurage au concours où ils sont présents. Il faut indiquer le nom de ce juge au complet sur le formulaire de prise de mesure, l'identifiant comme assistant.
- Lors d'un re-mesurage pour les hauteurs de saut de 2018 SEULEMENT, deux mesures peuvent être prises la même journée par deux juges différents.
- Les nouvelles toises fixes doivent avoir été inspectées et approuvées avant leur utilisation. La procédure est la même que lorsqu'il fut inspecter un nouvel équipement. Communiquez avec votre directeur régional pour prendre des arrangements et faire approuver vos toises.
- Assurez-vous d'avoir le formulaire de prise de mesure mis à jour pour que les juges inscrivent les mesures applicables à 2018.
- Il incombe au compétiteur de demander une carte de remplacement pour le re-mesurage (hauteurs de saut de 2018) et de l'imprimer lui-même.
- Nous vous encourageons à aviser les compétiteurs des changements aux cartes d'ID par l'entremise de votre programme officiel ou de la confirmation de leur inscription au concours.
- Avisez aussi les compétiteurs par l'entremise de votre programme officiel ou de la confirmation de leur inscription si vous offrez un re-mesurage pour les hauteurs en vigueur en 2018.
- **Journée de re-mesurage**
  - Des journées réservées au re-mesurage peuvent être organisées en ayant au moins deux juges de l'AAC présents.
  - Cet événement est sanctionné par l'AAC et toutes les politiques et procédures en vigueur s'appliqueront.
  - Pour les journées réservées au re-mesurage tenues en même temps qu'un match amical, il n'est PAS nécessaire que le match soit sanctionné par l'AAC; il sera donc

# L'Association d'Agilité du Canada

sous le contrôle et les conditions de l'organisateur et du propriétaire de la propriété.

- Des journées réservées au re-mesurage doivent être arrangées par l'entremise de l'administrateur de l'AAC.
- Il faut soumettre une « Demande pour tenir une journée de re-mesurage » lorsque le re-mesurage ne se fait pas en conjonction avec un concours homologué par l'AAC.

*Des questions :* **Contactez votre directeur régional: [Contacts / Directeur](#)**